**AVIS D’APPEL A CANDIDATURE MEDICO-SOCIAL**

**N° 2017-04**

**Mise en œuvre d’un dispositif MAIA**

**unique pour le Département de la Meuse**

**(Méthode d’Action pour l’Intégration des services d’aide et de soins dans le champ de l’autonomie)**

**Annexe 1 : Cahier des charges national**

**Annexe 2 : Liste des pièces à fournir**

**Annexe 3 : Budget prévisionnel**

**1 Qualité et adresse de l’autorité compétente pour l’appel à candidature** :

M. le Directeur Général de l’Agence Régionale de Santé Grand Est

3 boulevard Joffre

54036 NANCY Cedex

**2 Calendrier de l’appel à candidature**

|  |  |
| --- | --- |
| Etape | Calendrier |
| Période de dépôt de l’appel à projet | Du 30 août 2017 au 30 septembre 2017 |
| Sélection du porteur par l’ARS | Entre 31 octobre 2017 et le 15 novembre 2017 |
| Mise en œuvre de la MAIA départementale | Le 1er janvier 2018 |

**3 Objet de l’appel à candidature :**

La mesure 34 du Plan Maladie Neurodégénératives 2014-2019 a pour objectif de poursuivre l’effort et consolider la dynamique d’intégration des services d’aide et de soins pour les personnes âgées en perte d’autonomie par le déploiement des dispositifs MAIA (Méthode d’Action pour l’Intégration des services d’aide et de soins dans le champ de l’autonomie).

La MAIA n’est pas une nouvelle structure et elle ne se substitue pas à l’existant. Elle est une méthode au service du parcours de la personne âgée de 60 ans et plus. La démarche s’appuie sur l’intégration des services d’aides et de soins.

Ainsi le dispositif MAIA permet à partir d’une structure existante (d’accueil, d’orientation, de coordination) de construire, avec les partenaires institutionnels et les professionnels d’un territoire défini, de nouveaux modes de travail partenarial. Les MAIA décloisonnent le secteur médico-social et le secteur sanitaire et organisent leur coopération, afin que tous les partenaires recensés sur un territoire partagent des référentiels et aient des pratiques communes.

Ce présent appel à candidature a pour objectif de reconfigurer l’offre sur le département de la Meuse et mettre en œuvre **une seule MAIA départementale composée d’un pilote, un coordonnateur (dédié à l’encadrement des gestionnaires de cas) et 4 gestionnaires de cas.**

* Disposition particulière de l’appel à candidature : les 4 gestionnaires de cas actuellement en poste dans le département de la Meuse doivent être intégrés à la MAIA départementale selon les dispositions du code du travail.

Le candidat devra présenter un projet capable de structurer la MAIA et de développer le guichet intégré pour permettre un travail coordonné avec la future plateforme territoriale d’appui (PTA).

**4- Cahier des charges :**

Le cahier des charges national défini par le décret n° 2011-1210 du 29 septembre 2011 précise les mécanismes de cette méthode d'organisation et les modalités de mise en œuvre des dispositifs MAlA (annexe 1).

**5- Pièces justificatives :**

Si vous souhaitez vous porter candidat pour développer une telle activité au sein de votre structure, il vous appartient de transmettre, **avant le 30 septembre 2017**, un dossier de candidature répondant au cahier des charges ci-joint et comprenant les pièces constitutives énumérées en annexe 2 ainsi que le budget prévisionnel 2017 dûment complété (annexe 3, téléchargeable sur le site de l’ARS).

**6- Modalités de dépôt des candidatures :**

Les candidats adressent leur demande à l’adresse suivante au plus tard le 30 septembre 2017:

**Agence Régionale de Santé Grand Est**

**Direction Médico-sociale**

**Service autorisation**

**Complexe tertiaire du Mont Bernard –**

**CS 40513 - 2 rue Dom Pérignon –**

**51007 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX**

*Envoi sous format dématérialisé* par mail à l’adresse [ars-grandest-dms-aap-aac@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-dms-aap-aac@ars.sante.fr) ou par courrier accompagné des fichiers dématérialisés ou remis directement sur place (sur clé USB), à l’adresse ci-dessus.

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).

**7- Modalités de consultation de l’avis d’appel à candidature :**

Le présent avis d'appel à candidature et ses annexes sont téléchargeables sur le site internet de l’ARS <https://www.grand-est.ars.sante.fr/> (rubrique « appels à candidature ») :

A réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera délivré.